

APPEL A PROJETS

« Soutien aux forums de l'orientation et des métiers
2025-2026 »

Cahier des charges

Mise à jour : Février 2025

Table des matières

1. Contexte.....	3
2. Objectifs généraux des forums	3
3. Critères d'éligibilité et modalités de déroulement de l'événement.....	4
3.1 Publics visés	4
3.3 Préparation du public	5
3.4 Contenus du forum	6
3.5 Valorisation des ressources numériques régionales	7
3.6 Animations	7
3.7 Evaluation de l'événement	8
3.8 Le territoire et les partenaires.....	8
4. Le soutien d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation	9
4.1 L'aide financière.....	10
4.2 Communication	11
4.3 L'accompagnement.....	12
5. Modalités de candidature	12
5.1 Calendrier de l'appel à projets.....	12
5.2 Le candidat	12
5.3 Accès aux documents et modalités de dépôt de candidature	12
5.4 Procédure de sélection	13
6. Conditions d'exécution de l'événement en cas de soutien d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation	14
6.1 Engagement des candidats quant à la réalisation de l'événement	14
6.2 Engagement des candidats quant à la communication sur l'événement.....	14
6.3 Engagement des candidats quant à l'évaluation de l'événement	15
6.4 Versement de l'aide financière	15
7. Contact.....	15

1. Contexte

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation a été créée au 1^{er} janvier 2020 pour fédérer l'ensemble des acteurs régionaux de l'orientation scolaire et professionnelle.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes participe à son financement et lui a confié les missions suivantes :

- Organiser et financer des manifestations sur l'orientation ;
- Valoriser les métiers et renforcer leur attractivité ;
- Produire et diffuser de la documentation sur les métiers et les formations ;
- Organiser et mettre en œuvre des actions favorisant l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Dans le cadre de ses missions, **Auvergne-Rhône-Alpes Orientation souhaite promouvoir l'organisation de forums via l'appel à projets « Soutien aux forums de l'orientation et des métiers ».** Ces événements doivent faire découvrir les métiers afin d'accompagner les visiteurs dans leurs choix d'orientation et de formation dans une perspective d'emploi. Ces temps forts doivent répondre aux réalités du monde économique et aux besoins exprimés par les différents publics sur ces thèmes.

Le soutien apporté par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation doit favoriser l'accès à ces événements sur l'ensemble du territoire régional.

2. Objectifs généraux des forums

Le présent cahier des charges vise à présenter l'appel à projets lancé par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, ses conditions, les modalités d'instruction et de sélection des projets présentés. L'un des objectifs de l'appel à projets est de maintenir une information de qualité sur les métiers et les formations sur les territoires en soutenant notamment les porteurs de projets dans les zones rurales ou les quartiers prioritaires politiques de la ville.

Les propositions élaborées en réponse au présent cahier des charges devront contenir une dimension « **orientation** » et « **découverte des métiers** » très forte dans les prestations délivrées aux publics.

Si le projet déposé s'apparente à un job-dating, avec comme objectif la mise en relation d'employeurs en recherche de compétences avec des demandeurs d'emploi, le porteur de projets est invité à prendre connaissance des conditions de financement par la Région de tels forums de l'emploi dans le cadre de l'appel à projets « [Financer l'organisation d'un forum de l'emploi](#) ». Le co-financement Région/Auvergne-Rhône-Alpes Orientation ne sera pas possible.

Les forums soutenus dans le cadre de cet appel à projets doivent :

- **Informier et faire découvrir des métiers**, leurs filières, leurs évolutions, et les perspectives d'insertion professionnelle, ;
- **Promouvoir**, valoriser **les métiers qui recrutent et/ou en tension**, les métiers méconnus mais porteurs d'emploi, les métiers souffrant d'un déficit d'image et rencontrant des difficultés de recrutement, les métiers identifiés comme priorités régionales ;
- **Orienter et accompagner vers ces métiers**, et favoriser une construction progressive d'un projet d'orientation scolaire et professionnelle ;
- **Faire connaître les établissements qui dispensent des formations** ainsi que leurs conditions d'admissibilité, et mettre en lien le public avec les établissements,
- **Avoir un lien fort avec le monde économique du territoire** et mettre en relation le public avec les entreprises.

L'événement s'inscrira **dans le cadre du [Service Public Régional de l'Orientation \(SPRO\)](#)**. A ce titre, et au-delà des contenus proposés, il devra en emprunter les principes dont la **neutralité** et l'**objectivité** de l'information proposée, la **gratuité** des prestations, la simplicité d'**accès**, le **respect** de la personne, etc.

3. Critères d'éligibilité et modalités de déroulement de l'événement

Les dossiers de candidature seront examinés notamment au regard des critères détaillés ci-après ; la qualité d'un dossier sera également évaluée en fonction des autres candidatures proposées.

Seuls les événements **construits indépendamment** d'une action organisée par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation (*telle que le Mondial des Métiers – du 11 au 14 décembre 2025 ou la Caravane des métiers du 23 mars au 4 avril 2026*) pourront prétendre à une aide financière attribuée dans le cadre du présent appel à projets.

Chaque candidature sera examinée en recherchant l'**amélioration de l'offre de service des événements existants** d'une part, ou **une plus-value par rapport à l'offre existante** pour les nouveaux porteurs de projets d'autre part.

3.1 Publics visés

Le forum proposé par le porteur de projets s'adresse prioritairement aux publics jeunes : scolaires (collégiens, lycéens, étudiants), apprentis, jeunes et leurs familles, jeunes en décrochage scolaire, en insertion ou suivis par une Mission locale. Le public adulte (personnes en recherche d'emploi, salariés en réorientation professionnelle) pourra faire partie de la cible mais le forum ne pourra être dédié exclusivement à ce public.

Une attention particulière sera apportée aux **familles**, premier prescripteur dans l'orientation des jeunes, avant les enseignants, les sites, les réseaux sociaux et les forums.

La prise en compte **des personnes en situation de handicap**, est **essentielle**.

Une attention particulière sera portée à ce critère. L'accès physique au lieu du forum et l'accès aux informations proposées au cours du forum sont notamment à questionner ([la check-list « accessibilité »](#) proposée par des associations de professionnels de l'événementiel peut vous y aider).

Pour permettre aux personnes en situation de handicap d'exprimer leurs besoins d'accessibilité, un **questionnaire d'inscription** peut être utilement mis à disposition en amont du forum. Une communication adaptée est également attendue.

Par ailleurs, le fait de s'appuyer sur des acteurs spécialistes (Cap Emploi, AGEFIPH, MDPH...), d'informer sur les aides et dispositifs sera pris en compte dans l'instruction de la candidature.

3.3 Préparation du public

La bonne appropriation des informations proposées dans un forum repose sur la **préparation** des publics, en amont. Ainsi, le porteur de projets doit proposer une préparation (*facile d'accès et gratuite*) des publics, individuelle ou en groupe :

- s'inscrivant dans une logique d'**autonomisation du visiteur** dans ses démarches le jour du forum (et éventuellement en dehors) ;
- pouvant prendre différentes formes : site Internet, outils virtuels (web conférence, prises de rendez-vous...), guide visiteur et / ou pédagogique, plan, mise en relation avec les exposants **en amont et après** le forum, **travail avec les établissements scolaires** sur le projet d'orientation, ...

Cette préparation peut s'appuyer sur divers outils et prendre différentes formes, par exemple :

- Inviter les participants à réaliser en amont le quiz « Pour quel métier suis-je fait » sur le site O'rêka afin de faire le lien avec les métiers présentés sur l'événement ;
- Préparer un document invitant les participants à s'interroger sur leur orientation ;
- les accompagner dans les questions à poser lors de leur visite (des questions adaptées selon la personne rencontrée : jeune en formation, professionnel, structure d'accompagnement à l'orientation...) ;

Il est également intéressant de permettre aux visiteurs de pouvoir se projeter et de continuer leur réflexion au-delà de l'événement :

- en les informant des possibilités de stages et en les incitant à rencontrer les professionnels...
- en communiquant sur des Journées Portes Ouvertes ;
- en organisant des visites d'entreprises...

Il est à noter que la communication n'est pas considérée comme une préparation des publics.

3.4 Contenus du forum

Le projet pour lequel la candidature est présentée doit obligatoirement inclure un forum. Néanmoins, il est possible de proposer, en marge du forum, des actions complémentaires, telles que des visites d'entreprises, des projets de classe, etc.

A travers l'événement, le public doit avoir accès à différentes informations :

- Sur les **métiers** :
 - Proposer une vision large des métiers de l'économie régionale. Il est donc **multisectoriel**. Pour autant, cette approche n'est pas contradictoire avec la possibilité de réaliser, au sein d'un événement multisectoriel, un ou plusieurs **focus** sur des secteurs ou filières emblématiques du territoire. Le porteur de projet argumentera ce choix dans le dossier de candidature ;
 - Faire connaître et valoriser **les métiers en tension et qui recrutent** ;
 - Valoriser les **pratiques ou technologies nouvelles du métier** ou ses évolutions. Par exemple les pratiques de développement durable (économie circulaire) ou la digitalisation des pratiques du métier ;
 - **Lutter contre les idées reçues**, en témoignant et démontrant la réalité et la mixité des métiers (**en particulier dans les filières numériques, scientifiques et industrielles**).
- Sur **l'orientation** :
 - Proposer aux visiteurs du salon **des prestations personnalisées d'accueil ou de conseil en orientation** ;
 - Faire connaître les acteurs de l'orientation du territoire et accompagner les publics dans leurs démarches d'orientation ;
 - Proposer des animations afin de lutter contre les **stéréotypes**, notamment de genre.
- Sur les **formations** :
 - Présenter **la diversité des cursus de formation du territoire et l'offre régionale** tout en renseignant plus largement sur les aides disponibles (hébergement, accessibilité, aides individuelles...).
- Sur **l'emploi** :
 - **Rendre visible le marché du travail**, ses débouchés et les carrières professionnelles qu'offrent les métiers proposés ; des informations sur le marché du travail territorial pourront être diffusées.

3.5 Valorisation des ressources numériques régionales

Au cours du forum, le public doit avoir accès à un ensemble de ressources numériques régionales (*et/ou nationales en fonction du besoin*) présenté de manière à faciliter sa mise en action.

En premier lieu, [O'rêka](#), service digital d'informations sur l'orientation, devra être mobilisé lors de l'événement.

D'autres ressources spécifiques pourront être mises en avant suivant les thématiques abordées.

- **Sur les métiers :**
www.cleor-auvergnerhonealpes.fr, ou nationales, comme celles proposées par les branches professionnelles ou les OPCO, lorsque le besoin est identifié.
- **Sur les formations :**
www.coteformations.fr, www.onisep.fr, ...
- **Sur l'emploi :**
<https://nostalentsnosemplois.auvergnerhonealpes.fr>, www.cleor-auvergnerhonealpes.fr,
<https://labonneboite.pole-emploi.fr>,...
- **Sur des services connexes (vie étudiante, logement, apprentissage...) :**
<https://www.formtoit.org/> , <https://labonnealternance.pole-emploi.fr> ...

3.6 Animations

L'aide financière accordée dans le cadre du présent appel à projets vise à soutenir et encourager en priorité les **initiatives**, des événements **attractifs et innovants** pour les publics (*escape game, immersion en entreprise, parcours ludique, expérimentation réelle...*), permettant à chaque visiteur de vivre une expérience personnelle enrichissante et adaptée à ses envies et à ses besoins.

Il est à noter que la dimension « forum » est au cœur de cet appel à projets. Les animations telles que des visites d'entreprises sont possibles, en marge du forum qui doit en rester l'action principale.

Pour susciter l'intérêt du public, l'organisateur veillera à :

- **Éveiller la curiosité** des participants, notamment en diversifiant les modalités de découverte proposées (*montrer la réalité de l'entreprise, grâce à la réalité augmentée, faire fabriquer un produit ou service avec un professionnel, proposer des jeux réels ou virtuels pour découvrir les métiers, proposer un circuit de découverte, organiser des escape-games...*) ;
- **Rendre les démonstrations ou les animations pédagogiques, attractives et interactives** en proposant des stands et des supports adaptés aux différents publics (la mutualisation des ressources du territoire sera appréciée) :
 - Supports numériques et interactifs d'information et d'orientation ;

- Mise en situation réelle qui permette aux visiteurs de vivre une expérience personnelle (ex : *démonstration par un pair, contact direct, mise en situation, expérience de l'usager, parcours dans une entreprise...*) ;
 - Les présentations théoriques seront accompagnées d'**expérimentations** pratiques et concrètes.
- **Favoriser les échanges** avec le public, comme les témoignages, notamment de jeunes vers d'autres jeunes. **La participation active du public** est d'ailleurs recherchée autour d'une animation dynamique où l'on croise le regard des élèves, des accompagnateurs, des organismes de formation, des employeurs et des branches professionnelles. Ces échanges sont indispensables afin de présenter les activités, la part des nouvelles technologies, les contraintes d'un métier ou encore les évolutions professionnelles possibles. Par ailleurs, ces discussions et ces rencontres sont souvent déterminantes pour déclencher un parcours d'orientation.

3.7 Evaluation de l'événement

Afin d'évaluer l'atteinte des objectifs de l'appel à projets, la qualité et l'impact des actions retenues, **une enquête de satisfaction** auprès des participants (visiteurs et exposants) devra être mise en place par l'organisateur du forum.

3.8 Le territoire et les partenaires

Comme précisé en introduction du point 3, les événements proposés dans le cadre de cet appel à projets devront être **indépendants et se dérouler hors calendrier des événements organisés par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation** tels que le Mondial des métiers et de la Caravane des métiers .

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation sera particulièrement attentive à la **répartition territoriale** des événements à l'échelle régionale, dans le but de favoriser une offre de services équitable aux publics.

Dès lors que cela est possible, les événements d'un même territoire devront **s'articuler**.

L'appui sur les réseaux du territoire est donc ici fondamental.

Le candidat devra donc s'informer sur les forums découverte des métiers et orientation existant déjà sur le ou les territoires où il entend déposer un dossier ; il devra apporter une réelle **plus-value** sur le territoire concerné. Le fait de proposer un forum sur un territoire où des forums existent déjà, à des dates relativement proches, devra être **argumenté dans le dossier de candidature**.

3.8.1 Le territoire

La manifestation sera organisée **a minima** à l'échelle d'un bassin d'emploi, bassin de formation ou d'une intercommunalité ; elle pourra être de niveau départemental ou régional.

Le porteur de projet doit avoir une bonne connaissance du territoire et de ses spécificités socio-économiques afin d'adapter les contenus présentés au contexte local.

Dans le dossier de demande d'aide, le candidat devra expliciter en quoi et comment le forum qu'il propose s'inscrit dans le paysage territorial, notamment en termes d'**articulation avec d'autres événements** de même nature.

3.8.2 Les partenaires

Il est essentiel qu'un **véritable travail partenarial** soit conduit autour de cet événement afin de réunir les différents **acteurs locaux contribuant à l'écosystème économique** et participant à la **dynamique locale**.

A noter, que les **CLEE (Comités Locaux Ecole-Entreprise)** sont une ressource notable sur laquelle s'appuyer.

Cela permet d'échanger avec les acteurs du territoire et les mobiliser, mutualiser l'organisation (professionnels et établissements), faire connaître l'événement.

Il est également pertinent pour des établissements scolaires d'imaginer une **organisation mutualisée et de se constituer en consortium afin de réduire les frais, d'optimiser l'organisation et de ne mobiliser les partenaires qu'une seule fois**.

Les autres partenaires peuvent être les suivants:

- Entreprises / employeurs locaux ;
- Branches professionnelles ;
- OPCO ;
- Organismes consulaires, clubs d'entreprises, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises ;
- Établissements de formation (*CFA, Lycées, Campus des Métiers et des Qualifications, Lycées de la nouvelle chance, Écoles de production, Ecoles de la deuxième chance, Service militaire volontaire*), Collège-Lycée Élitair Pour Tous, micro-lycées, organismes de formation proposant de la formation continue, etc.
Il est de la responsabilité des organisateurs du forum que **cette découverte des formations s'effectue dans une logique d'information sur les métiers** ;
- Acteurs du Service Public Régional de l'Orientation (**SPRO**) ;
- Acteurs de l'emploi et de l'insertion (*Conseils départementaux, PLIE, Maisons de l'emploi, structures de l'insertion par l'activité économique*) ...

4. Le soutien d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation

Cet appel à projets vise à aider les structures dans l'organisation de leurs forums principalement par l'octroi d'une aide financière et la mise en place d'une communication croisée.

Ce soutien n'est ni automatique, ni systématique et résultera de l'examen de toutes les candidatures et de la décision du **jury** (cf. *process de sélection en point 5*).

4.1 L'aide financière

4.1.1 Le montant de l'aide

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation pourra intervenir **jusqu'à 50% maximum du coût total prévisionnel de l'opération**, hors apports en nature et en industrie. Ce coût correspond au coût total engagé et payé par la structure pour l'organisation du projet et constitue l'assiette de dépenses éligibles.

Dans le cadre de sa candidature, le porteur de projet doit remplir notamment une demande d'aide financière ainsi qu'un plan de financement, dans lequel les ressources et les dépenses sont **détaillées et équilibrées**.

L'aide financière est **plafonnée à 10 000 €**.

Pour les demandes **supérieures à 10 000 €**, le porteur de projet devra, dans son dossier de candidature, fournir des éléments tangibles afin d'apprécier le **dimensionnement** de l'événement, sa **couverture territoriale** et sa **plus-value**.

Cette aide financière n'est **pas cumulable avec une aide versée par le Conseil régional dans le cadre de l'appel à projets « Financer l'organisation d'un forum de l'emploi »**.

L'aide financière attribuée par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation **ne pourra être redistribuée à une tierce structure**, hors règlement d'une prestation de service.

➤ Remarque :

L'attribution d'une aide financière s'effectuera en considération des autres services proposés par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation que le porteur de projets solliciterait par ailleurs, notamment le Bus de l'orientation, ou autre actions/dispositifs.

La présence du Bus de l'Orientation sur un événement lauréat de cet appel à projet est possible. Toutefois :

- La pertinence de cette présence doit être évaluée au préalable par le candidat. Le Bus **ne doit pas être la ressource centrale** de l'événement, ce dernier devant pouvoir se dérouler sans la mobilisation du Bus ;
- **La disponibilité du Bus le jour du forum** doit être vérifiée **avant** le dépôt du dossier de candidature. A cette fin, le porteur de projet devra contacter le service d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation en charge du Bus de l'Orientation pour organiser cette présence le jour du forum : bus-orientation@auvergnerhonealpes-orientation.fr

4.1.2 Les dépenses éligibles

Les dépenses éligibles (définies comme des coûts intégralement dédiés au projet) sont :

- **Directement** liées au projet, **hors apport en nature et en industrie**,
- **Indiquées** dans le plan de financement,
- **Supportées comptablement par le porteur de projet**, et
- Retenues par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

La période d'éligibilité des dépenses est fixée à compter de la date du dépôt de votre candidature et jusqu'à une date qui permettra de faire le bilan financier de votre événement. Cette date sera fixée ultérieurement dans la convention d'attribution de l'aide financière.

Le **coût des transports** des visiteurs peut être inclus dans le budget, mais ne doit pas constituer la seule et unique dépense.

Il est à noter que les dépenses de personnel peuvent être valorisées :

- Dans la **limite de 30%** maximum du budget total,
- La valorisation des charges de personnels des partenaires n'est pas possible.

Dans le cas d'une aide financière qui couvrirait **la réalisation d'un outil ou de ressources** (ex : vidéos), le candidat retenu autorisera Auvergne-Rhône-Alpes Orientation à les remobiliser gratuitement et librement en dehors de l'événement. Ils doivent en conséquence être conçus en dehors de toute logique commerciale ou publicitaire.

Les dépenses inéligibles, outre les dépenses indirectes, sont, notamment, les amendes et sanctions pécuniaires, les réductions de charges fiscales, les pénalités financières, les frais de justice et de contentieux, etc.

4.1.3 Le co-financement

Le projet doit être obligatoirement co-financé et donc **mobiliser, au minimum, trois ressources financières différentes**.

Le plan de financement devra donc faire apparaître clairement :

- L'apport financier de la structure organisatrice, et
- L'aide financière demandée à Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, et
- **Un ou plusieurs autres apports financiers de structures tierces.**

Le non-respect de cette condition entraînera le refus du dossier.

Le porteur de projet est donc invité à solliciter une aide financière auprès de ses partenaires, ou plus largement d'autres acteurs publics ou privés, comme les branches professionnelles, les OPCO ou d'autres collectivités.

La valorisation de la location des stands pourra apparaître dans le plan de financement mais ne constituera pas un co-financement tel qu'attendu dans cet appel à projet.

4.2 Communication

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation pourra faire la promotion des événements financés à travers ses propres outils de communication (réseaux sociaux, site internet), sous réserve de recevoir de la part de l'organisateur les informations nécessaires.

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation se réserve la possibilité de mobiliser d'autres moyens de communication et outils numériques pour promouvoir les forums organisés par les lauréats.

Un **kit de communication** sera mis à disposition précisant les modalités et obligations de communication et permettant d'accompagner le lauréat dans la réalisation de ses supports de communication (charte graphique, gabarit affiche, etc...).

4.3 L'accompagnement

L'organisateur dont l'événement serait retenu au titre de cet appel à projets pourra solliciter Auvergne-Rhône-Alpes Orientation pour envisager **un accompagnement dans la réflexion du projet**. La mise en œuvre relève de l'organisateur et de la mobilisation des partenaires du territoire (*Exemples : modalités de recueil de satisfaction des utilisateurs, mobilisation d'outils numériques, etc.*)

5. Modalités de candidature

Les porteurs de projets déjà soutenus par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation devront avoir fourni l'état récapitulatif des dépenses et le bilan qualitatif de la dernière édition du forum préalablement à une nouvelle candidature.

5.1 Calendrier de l'appel à projets

Cet appel à projets est ouvert aux candidatures pour des **forums devant se dérouler impérativement entre le 1^{er} octobre 2025 et le 28 février 2026**.

Le calendrier de l'appel à projets est le suivant :

- Date de lancement de l'appel à projets : **8 avril 2025**
- Date limite de remise des candidatures : **21 mai 2025 à 23h59**
- Notification de la décision : **juillet 2025**

5.2 Le candidat

Cet appel à projets est ouvert à toute personne morale (associations, partenaires économiques et sociaux du territoire, établissements de formation et d'enseignement, collectivités, etc.) qui souhaite organiser un forum en lien avec l'orientation, la formation et l'emploi et qui est implanté localement.

Un seul porteur de projet est admis par candidature.

Il est néanmoins possible pour les candidats de se regrouper en consortium. Les structures mobilisées devront alors être **clairement identifiées dans le dossier de candidature**.

5.3 Accès aux documents et modalités de dépôt de candidature

Le dossier de demande d'aide financière doit être déposé au plus tard **le 21 mai 2025 à 23h59**, via le formulaire disponible à l'adresse suivante :

<https://www.auvergnerhonealpes-orientation.fr/soutien-aux-forums-de-lorientation-et-des-metiers/>

Son accès est libre et ne demande que la complétion des champs indiqués et le téléchargement des pièces du dossier (pas de création de compte).

Attention, ne seront pas instruits les dossiers :

- **déposés après la date limite indiquée ci-dessus,**
- concernant **des événements se déroulant en dehors de la période couverte** par cet appel à projets (octobre 2025 à février 2026),
- **incomplets** et qui ne présentent pas toutes les pièces demandées,
- **ne précisant pas de cofinancement.**

Un dossier est considéré comme **complet** s'il comprend les documents ci-dessous dûment complétés et signés le cas échéant :

- Le dossier de demande d'aide financière (<https://forms.office.com/e/rWPpf7JAYi>) ;
- L'attestation de demande d'aide financière (annexe 1) ;
- Le plan de financement du forum, dans lequel les ressources et les dépenses sont **équilibrées**, et indiquant impérativement les **co-financements** (annexe 2) ;
- Un document autorisant le représentant du porteur de projet à solliciter une aide financière (*délibération ou procès-verbal d'assemblée générale, attestation sur l'honneur, etc.*) ;
- La copie de la situation au répertoire SIRENE ;
- Le régime de TVA auquel est soumis la structure candidate ;
- Un RIB ;
- Dans le cas d'une association, les statuts et copie de déclaration en préfecture.

5.4 Procédure de sélection

Dès la clôture de l'appel à projets, tous les dossiers de demande d'aide financière répondant aux exigences indiquées précédemment seront instruits par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

Chacun des dossiers sera examiné selon des critères qualitatifs et financiers correspondant au présent cahier des charges. Au terme de l'instruction, des jurys examineront les candidatures. Ils seront composés de partenaires d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation : personnalités qualifiées et représentants des acteurs des mondes éducatif et économique.

La sélection finale des lauréats s'effectuera, en considérant la qualité intrinsèque de chaque événement, mais aussi :

- Selon leur répartition territoriale au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes, et calendaire sur la période couverte par l'appel à projets, et
- Selon la couverture des champs de l'économie régionale par l'ensemble des projets retenus.

L'issue de la procédure peut donc être :

- **La sélection du dossier**
 - avec l'attribution de l'aide financière demandée ;
 - avec l'attribution d'une aide financière réévaluée (au regard de l'éligibilité des dépenses notamment) ;
- **La non-sélection du dossier.**

Quelle que soit la réponse, les porteurs de projet en seront informés par écrit.

6. Conditions d'exécution de l'événement en cas de soutien d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation

Une convention attributive d'aide financière précisant ces obligations sera établie entre Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et le lauréat.

Le non-respect des obligations décrites ci-dessous est susceptible de générer un reversement partiel ou total de l'aide financière qui aurait été attribuée.

6.1 Engagement des candidats quant à la réalisation de l'événement

Le lauréat s'engage à réaliser son forum tel que proposé dans son offre et dans le cadre du présent appel à projets.

Pour permettre à Auvergne-Rhône-Alpes Orientation de bien suivre et d'accompagner le lauréat, celui-ci s'engage donc à fournir à Auvergne-Rhône-Alpes Orientation les éléments nécessaires au bon suivi du projet et toute pièce ou information complémentaire jugée utile pour suivre la réalisation du projet.

En outre, le forum s'inscrivant dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), le lauréat garantit la neutralité et l'objectivité de l'information, en dehors de toute publicité en faveur d'un établissement de formation, d'une entreprise, d'une association, dans le respect des principes déontologiques, de la vérification de la qualification des intervenants et de l'absence de conflit d'intérêt.

6.2 Engagement des candidats quant à la communication sur l'événement

Le porteur de projet dont l'événement est soutenu par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation a la possibilité d'utiliser sa propre identité graphique pour communiquer, en intégrant certaines obligations de visibilité qui seront détaillées dans un **kit de communication** fourni au lauréat.

Ce dernier s'engage notamment à utiliser **le logo d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation** dans le respect des principes définis par la charte graphique (couleurs institutionnelles, typographies principales, etc.) et dans une taille correcte ne nuisant pas à sa lisibilité. L'organisateur s'engage à **transmettre tout BAT pour validation de l'usage de ce logo**, auprès de la Direction de la communication et de l'évènementiel d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation (communication@auvergnerhonealpes-orientation.fr). Cette charte graphique est disponible en téléchargement sur :

<https://www.auvergnerhonealpes-orientation.fr/communication-et-presse/>.

Concernant la visibilité, **le lauréat devra inscrire son événement** sur le site [Repères métiers](#) (*information aux professionnels*) permettant ainsi la promotion de l'événement sur le site O'rêka (*information grand public*). Il est également possible de demander la publication de l'information sur [l'ENT](#) (*information établissements scolaires et familles*).

6.3 Engagement des candidats quant à l'évaluation de l'événement

Les candidats lauréats devront mettre en place **un formulaire visant à évaluer l'événement**. Auvergne-Rhône-Alpes Orientation fournira aux lauréats une liste de questions dans l'objectif de fournir des éléments d'appréciation de la qualité et de l'impact de l'événement. Si un formulaire est déjà envisagé par le porteur de projet, il devra intégrer les questions d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation. **Les réponses devront être fournies au moment du bilan et de la demande de solde.**

A l'issue du forum, les lauréats compléteront également **un document de bilan et d'évaluation** dont le modèle sera fourni par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation. Le bénéficiaire s'engage à fournir les éléments de bilan et d'évaluation **dans un délai de 2 mois maximum après la réalisation** du forum. Enfin, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation se réserve la possibilité de **venir sur place**, visiter le forum.

6.4 Versement de l'aide financière

Les conditions de versement décrites ci-dessous seront précisées dans la convention d'attribution d'aide financière.

- **Le versement d'une avance de 20% de l'aide financière est possible. Dans ce cas, une demande expresse et argumentée** doit être adressée à Auvergne-Rhône-Alpes Orientation ;
- **Le versement du solde** de l'aide financière se fera à l'issue du forum, **sur demande** du lauréat auprès d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation. Ce versement s'effectuera au regard de la fourniture de trois types de documents (la convention attributive précisera ces éléments) :
 - Les **justificatifs de l'ensemble des dépenses décaissées** (c'est-à-dire payées), sur la base du modèle d'état récapitulatif des dépenses fourni par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation ;
 - Le cas échéant, le détail des coûts RH mobilisées sur le projet, sur la base de la trame de calcul de temps fournie aux lauréats Des **documents de communication** attestant de la mention du concours financier d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation ;
 - Des pièces techniques qui rendent compte de l'exécution et de la qualité de l'événement (document de bilan et évaluation, indicateurs, ...).

Si la dépense justifiée ne correspondait pas au budget prévisionnel transmis lors du dépôt de dossier, **l'aide versée serait ajustée au regard du total des dépenses réellement justifiées** (c'est-à-dire décaissées, payées). A l'inverse, en cas d'augmentation du coût prévisionnel du projet, **le montant de l'aide ne sera pas révisable à la hausse.**

7. Contact

Pour toutes questions relatives à l'appel à projets : forums@auvergnerhonealpes-orientation.fr